

Quimper le 9 mars 2026

À l'attention de Monsieur Olivier SEITE

Président du CAPH29

1c rue Félix Le Dantec – 29000 QUIMPER

caph.29@orange.fr

Monsieur le Président,

Quimper s'affirme comme une ville résolument inclusive, engagée bien au-delà des obligations réglementaires. Pour Isabelle Assih, maire de Quimper et référente handicap à l'Association des maires de France, le handicap n'est pas un obstacle mais une opportunité de progrès social. Le bilan de ce mandat le démontre concrètement, et les engagements pour le prochain le confirment : inclusion, accessibilité et participation citoyenne constituent le fil directeur de notre action.

Nous vous remercions pour votre questionnaire et pour l'attention constante du CAPH29 au suivi de l'inclusion et de l'accessibilité. Pour coordonner ces actions, la Ville a créé en 2022 un poste de chargée de mission santé-handicap, qui travaille en lien avec le Conseil local du Handicap (CLH, créé en janvier 2024) et les associations partenaires.

1. Accessibilité universelle

L'accès de toutes et tous à la ville — ses espaces, ses équipements, ses services — est une priorité structurante. Les actions engagées couvrent l'ensemble des domaines visés par la loi du 11 février 2005 et seront poursuivies et amplifiées.

- **Voirie et stationnement** : élargissement de trottoirs, abaissements de trottoirs, traversées piétonnes sécurisées, feux sonores pour déficients visuels, gestion des places PMR — un programme continu, déjà bien engagé.
- **Établissements recevant du public (ERP)** : sur 114 ERP, 95 sont déjà aux normes. Les 19 restants font l'objet d'un plan de travaux estimé à 25 M€ TTC. Dès cette année, le complexe sportif de Creac'h Gwenn bénéficiera d'une mise en accessibilité.

- **Logement** : développement de logements seniors accessibles et intergénérationnels, notamment le dispositif Babayagas, favorisant autonomie et mixité entre seniors et jeunes.
- **Transports et déplacements** : HandiQUB propose depuis janvier 2025 des trajets adaptés à tarif unique de 1,50 €. 80 % des arrêts de bus sont accessibles, représentant 90 % des voyages. Une nouvelle signalétique co-construite avec l'APF-Quimper a été déployée en 2025. 400 000 € par an sont consacrés à l'aménagement des arrêts. L'objectif est un réseau 100 % accessible.
- **Services municipaux et communication** : Le Mag en FALC, site internet accessible, formation des agents municipaux, et création d'une ludothèque inclusive en projet de mandat.
- **Sport, culture et loisirs** : programmes clubs inclusifs depuis 2024, Handibox disponible pour les événements publics, aires de jeux inclusives (budget 150 000 €/an), Nuit du Handicap (budget 5 000 €/édition).

2. Accès à l'école, modes de garde et activités périscolaires

L'inclusion scolaire et périscolaire constitue un axe fort de notre politique. La majorité des écoles est accessible aux enfants en situation de handicap, et plusieurs dispositifs innovants ont été mis en place dès ce mandat.

- Des AESH ont été recrutés dès 2022 pour accompagner les enfants pendant la pause méridienne, comblant ainsi un angle mort historique de la prise en charge.
- L'UEMA (Unité d'enseignement maternelle autisme) de Kerjestin, ouverte en 2022, accueille jusqu'à 7 enfants dès 3 ans.
- Un Dispositif d'auto-régulation (DAR) a été mis en place à Kervilien depuis février 2024 pour les élèves avec troubles du spectre autistique (TSA).
- Des aires de jeux inclusives ont été aménagées : Moulin Vert (2023) et Gare (2026), accueillant jusqu'à 200 enfants valides et en situation de handicap.
- Le Lab'Accessibilité, développé en partenariat avec l'Éducation Nationale, accompagne les enseignants dans la prise en charge des élèves à besoins particuliers.

3. Insertion professionnelle et maintien dans l'emploi

La Ville et l'Agglomération se veulent exemplaires en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. C'est une priorité affirmée depuis le premier jour du mandat, avec des résultats concrets.

- 11,91 % des effectifs municipaux sont des travailleurs handicapés reconnus — un taux bien au-dessus des obligations légales. L'objectif est d'atteindre 210 agents en situation de handicap d'ici 2026.
- De nombreux dispositifs sont mobilisés : contrats aidés, stages, apprentissage, partenariat avec Cap Emploi 29, et organisation du Duoday (30 agents ont accueilli 27 participants en 2024).
- Le Salon du handicap et des métiers publics contribue à faire connaître les opportunités professionnelles auprès des publics concernés.

4. Recours aux ESAT et Entreprises Adaptées

La commande publique est un levier d'inclusion que la Ville utilise pleinement. Des marchés publics sont réservés aux ESAT du territoire, notamment pour la gestion des espaces verts. La collaboration s'étend aussi à

des missions comme la contribution au FALC du Mag municipal ou l'organisation du Duoday, témoignant d'un partenariat ancré dans la durée et dans la réciprocité.

5. Autres actions pour l'inclusion dans la cité

L'inclusion ne se réduit pas à l'accessibilité physique : elle passe aussi par le soutien aux aidants, l'animation du tissu associatif, et la participation culturelle et citoyenne de toutes et tous.

- Partenariats actifs avec APF France Handicap, Loisirs Pluriels, Sémaphore, la Bibliothèque Sonore, et bien d'autres associations du territoire.
- Dispositifs municipaux : Handibox pour les événements publics, soutien aux aidants, accompagnement au répit, animation du réseau associatif.
- Suivi et évaluation : la chargée de mission santé-handicap et le CLH assurent un suivi permanent, en lien avec les associations, les conseils de quartier, la CCAPH et les partenaires institutionnels. Des enquêtes de satisfaction et des indicateurs de fréquentation permettent d'évaluer les actions.

Moyens humains et financiers


Les moyens mobilisés sont à la fois dédiés et transversaux : les dépenses liées à l'inclusion sont intégrées dans les budgets globaux (RH, communication, voirie, culture, sport...), ce qui traduit une approche systémique plutôt que résiduelle.

- Nuit du Handicap : 5 000 € par édition.
- Aires de jeux inclusives : 150 000 € par an.
- Aménagement des arrêts de bus accessibles : 400 000 € par an.
- Instances de gouvernance : CLH, conseils de quartier, CCAPH, associations partenaires et ESAT.

Quimper continue de s'engager, en lien étroit avec le CAPH29 et l'ensemble des associations, pour garantir l'accessibilité et la participation pleine et entière de toutes et tous dans la cité. Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Isabelle Assih



KEMPER ASAMBLES
ASSIH2026.BZH
06 51 94 85 44
contact@assih2026.bzh
8 rue du parc 29000 Quimper